

Migration et évolutions des situations conjugales : entre diversification des partenaires et persistance des asymétries de genre

Mireille Le Guen, Annabel Desgrées du Loû, Nathalie Bajos, Élise Marsicano

DANS **PARCOURS. PARCOURS DE VIE ET SANTÉ DES AFRICAINS IMMIGRÉS EN FRANCE** 2017, PAGES 92 À 112

ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISBN 9782707196453

DOI 10.3917/dec.desgr.2017.01.0092

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://stm.cairn.info/parcours-de-vie-et-sante-des-africains-immigres--9782707196453-page-92?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://stm.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Migration et évolutions des situations conjugales : entre diversification des partenaires et persistance des asymétries de genre

*Mireille Le Guen, Annabel Desgrées du Loû,
Nathalie Bajos, Élise Marsicano*

Après avoir étudié le processus d'installation en France des immigrés d'Afrique subsaharienne, ainsi que leur insertion sur le marché du travail, nous nous proposons d'étudier une autre dimension de leur vie après la migration, celle de leur situation conjugale. La mise en couple, qu'elle ait lieu avant ou après le départ du pays de naissance, signe souvent l'entrée dans l'âge adulte (Antoine, Razafindrakoto et Roubaud, 2012) et parfois le début de la constitution d'une nouvelle famille.

Les situations conjugales des individus à l'arrivée en France sont diverses : certains arrivent célibataires, d'autres sont déjà engagés dans une union. Parmi ceux-ci, il est nécessaire de distinguer celles et ceux ayant migré en laissant leur partenaire « au pays » de ceux venus avec leur conjoint ou pour le rejoindre. Ces situations conjugales peuvent différer pour les femmes et les hommes (Hamel *et al.*, 2016) car leurs profils migratoires sont différents : les femmes arrivent en France davantage pour des raisons familiales que les hommes.

Comment évoluent les situations conjugales des individus après l'arrivée en France ? Les couples déjà formés se maintiennent-ils ? Les personnes célibataires entrent-elles en union rapidement ? Les difficultés que rencontrent les immigrés lors de leur arrivée pèsent-elles de la même manière sur les trajectoires conjugales des femmes et des hommes ? Parce que les dynamiques matrimoniales sont structurées par les rapports de genre (Marcoux et Antoine, 2014 ; de Singly, 2004 ; Tabet, 2004), les hommes les mieux dotés en capitaux économiques, sociaux et culturels ont davantage de chances d'entrer en union (Calvès, 2007 ; Galland, 2000 ; Marcoux et

Antoine, 2014 ; Mongeau, Neill et Le Bourdais, 2001) ou d'avoir des enfants (Calvès, 2000 ; Debest et Flahault, 2014 ; Marcoux et Antoine, 2014). C'est l'inverse qui se produit pour les femmes puisque celles ayant une position sociale plus favorable sont plus souvent sans conjoint (Mongeau, Neill et Le Bourdais, 2001 ; de Singly, 1982).

La migration peut également conduire les individus à modifier leurs façons de faire union, et notamment parce qu'elle peut ouvrir à une plus grande diversité de partenaires. Si la mixité au sein des couples a longtemps été perçue comme un indicateur d'intégration des immigrés au sein de la société d'arrivée (Gordon, 1964 ; Park, Burgess *et al.*, 1921), elle dépend surtout de la structure du marché matrimonial. En effet, si peu d'individus d'un même pays migrent, le choix des partenaires de même origine sera restreint et les personnes seront davantage amenées à se tourner vers d'autres populations pour trouver un conjoint (Alba et Golden, 1986 ; Kalmijn, 1993 ; Safi, 2008). Par ailleurs, la possibilité pour les immigrés de rencontrer des partenaires diversifiés dépend de leur position sociale (Hamel *et al.*, 2016). Enfin, si l'on interroge souvent la capacité des immigrés à s'intégrer, il semble qu'elle soit elle-même conditionnée par celle de la société d'accueil à s'ouvrir à ces nouvelles populations (Hamel *et al.*, 2010) en leur offrant les mêmes chances en termes d'accès aux ressources économiques et sociales.

L'enquête Parcours, par son caractère biographique, permet de reconstituer les parcours de vie des individus avant, pendant et après la migration. Il est ainsi possible de connaître les situations conjugales des individus avant et au moment du départ du pays d'origine, et de suivre leurs évolutions après la migration. Les unions peuvent alors être comparées selon qu'elles ont été contractées avant ou après la migration.

Ce chapitre étudie l'évolution des situations conjugales des immigrés d'Afrique subsaharienne à partir de l'arrivée en France et les conséquences de la migration sur la mixité des couples. Notre population se compose d'individus âgés de 15 ans ou plus l'année de l'arrivée en France et appartenant au groupe de référence uniquement, c'est-à-dire interrogés dans des centres de santé et non diagnostiqués pour une infection au VIH ni pour une hépatite B chronique. La diversification des modalités de faire union en Europe (Rault et Régnier-Loilier, 2015 ; Sardon, 1986) et en Afrique (Antoine, 2002 ; Calvès, 2007 ; Marcoux et Antoine, 2014), nous a conduites à considérer les couples dans un sens large, c'est-à-dire en qualifiant d'union toute relation d'une durée supérieure ou égale à un an, qu'elle ait ou non donné lieu à un mariage ou une période de cohabitation.

Notre analyse se déroule en quatre temps. D'abord, nous étudions les situations conjugales des immigrés au moment de la migration. Puis nous analysons les facteurs qui favorisent l'entrée en union en France. Ensuite, nous comparons les niveaux de mixité des unions avant et après la

migration. Enfin, nous avons cherché à savoir si les couples mixtes étaient différents sur d'autres points aux couples non mixtes.

Des situations conjugales à l'arrivée en France similaires pour les femmes et les hommes

Arriver seul.e ou en union : des profils migratoires différents

Au moment de la migration, 57 % des femmes et 55 % des hommes sont en union avec un partenaire rencontré avant leur départ (tableau 1). Cependant, si 49 % des hommes partent en laissant leur partenaire dans le pays de départ, ce n'est le cas que de 28 % des femmes de notre échantillon.

Les individus en union au moment de la migration, qu'ils aient migré ou non avec leur partenaire, sont généralement plus âgés au moment de l'arrivée en France que les personnes arrivées seules. De plus, les raisons de la migration ne sont pas les mêmes selon que les individus sont en couple ou non au moment de la migration. La moitié des femmes en union à l'arrivée en France sont venues pour rejoindre un membre de leur famille, ce n'est le cas que pour un tiers des femmes arrivées seules pour qui le départ est aussi motivé par l'envie de faire des études ou trouver du travail. Les hommes migrent davantage pour des raisons économiques, qu'ils soient ou non en couple au moment du départ : deux sur cinq ont déclaré être venus en France pour trouver du travail ou tenter leur chance. Un tiers des hommes arrivés en union ont déclaré avoir migré parce qu'ils étaient menacés dans leur pays d'origine, contre 16 % des hommes arrivés seuls. Enfin, si un quart des hommes arrivés seuls ont migré en France pour faire des études, ce n'est le cas que de 16 % de ceux arrivés en union.

Notons par ailleurs que notre population est très majoritairement hétérosexuelle, et que 8 % des femmes et 5 % des hommes n'avaient pas commencé leur vie sexuelle au moment de l'enquête. Les hommes ont eu leur première expérience sexuelle consentie¹ légèrement plus jeune que les femmes. Pour la moitié d'entre eux, l'entrée dans la sexualité a lieu avant la première union déclarée, ce qui n'est le cas que pour une femme sur quatre. Enfin, les hommes ont eu davantage de partenaires sexuels durant

1 Les individus étaient interrogés sur l'âge auquel ils avaient eu leur premier rapport sexuel. Il leur était demandé d'indiquer si ce premier rapport était quelque chose qu'ils « souhaitaient vraiment », qu'ils ont « accepté, mais qu'ils ne souhaitaient pas vraiment » ou qu'ils « ont été forcés à faire contre leur volonté ». L'âge médian au premier rapport ne tient pas compte des individus ayant déclaré que leur premier rapport avait été forcé.

leur vie que les femmes (14 en moyenne pour les hommes contre 4 pour les femmes). Ces résultats renvoient aux normes sociales différenciées des sexualités féminine et masculine tant en France (Bajos, Bozon et Beltzer, 2008) que dans les pays d'origine (Rossier, Sawadogo et Soubeiga, 2013) : alors que les femmes inscrivent leur sexualité, sinon dans un contexte conjugal, du moins affectif, la sexualité des hommes répond plus souvent au registre de l'expérience et de la recherche du plaisir.

Celles et ceux qui arrivent en union le restent après la migration

Parmi les personnes qui étaient en couple au moment de la migration, une sur trois a connu une rupture d'union² au cours des deux premières années qui suivent l'arrivée en France (figure 1a). Les unions les plus récentes au moment de l'immigration sont davantage susceptibles d'être rompues après l'arrivée en France. En effet, 52 % des hommes et 57 % des femmes qui ont connu une rupture au cours des deux années après l'arrivée en France étaient en union depuis moins de quatre ans avant le départ. Les couples qui se maintiennent plus longtemps après la migration semblent à l'inverse particulièrement pérennes. En effet, seuls 7 % des hommes et 8 % des femmes encore en union après les deux premières années en France se sont séparés de leur partenaire au cours des six années ultérieures. Finalement, moins de la moitié des unions contractées avant la migration sont rompues au cours des cinq premières années passées en France.

Les femmes arrivées seules entrent plus vite en union que les hommes

Les femmes qui n'étaient pas en couple lors de leur arrivée en France entrent plus rapidement en union après leur migration que les hommes. Au cours de la première année passée en France, 30 % des femmes et 12 % des hommes arrivés seuls se mettent en couple (figure 1b). Trois ans après l'arrivée en France, plus de la moitié des femmes ont contracté une union. Pour les hommes, il faut attendre la sixième année après la migration pour que 50 % d'entre eux déclarent avoir contracté une première union en France. Finalement, neuf ans après la migration, près de 90 % des femmes et 70 % des hommes arrivés seuls se sont mis en couple en France. La mise en couple relativement massive des femmes et des hommes arrivés seuls après la migration semble confirmer que le célibat n'est qu'une situation temporaire pour la grande majorité d'entre eux.

2 Par rupture d'union nous entendons les séparations, les divorces et les décès. Seuls 1 % des hommes et 3 % des femmes arrivés en France en couple connaissent une rupture d'union pour cause de décès du conjoint.

Tableau 1. Caractéristiques de la population selon le sexe et la situation relationnelle au moment de l'arrivée en France

	Femmes				Hommes			
	Arrivée seule	Arrivée en union		p	Arrivé seul	Arrivé en union		p
		Conjoint au pays	Conjoint en France			Conjointe au pays	Conjointe en France	
Situation conjugale à l'arrivée en France	43 %	28 %	29 %	n.s.	45 %	49 %	6 %	n.s.
Effectifs	147	125	102		154	168	18	
Caractéristiques sociodémographiques								
Âge médian à l'enquête (25 %-75 %)	39 (29-48)	40 (30-49)	47 (39-54)	*	38 (29-49)	44 (34-50)	42 (38-55)	*
Niveau d'études à l'enquête								
Aucun/primaire	18 %	18 %	30 %	n.s.	29 %	24 %	28 %	n.s.
Secondaire	53 %	57 %	51 %		40 %	50 %	33 %	
Supérieur	29 %	24 %	19 %		31 %	27 %	39 %	
Caractéristiques migratoires								
Âge médian à la migration (25 %-75 %)	23 (19-31)	28 (24-36)	27 (23-30)	*	25 (20-29)	29 (24-34)	38 (32-46)	***
Durée médiane de séjour en France (25 %-75 %)	11 (5-21)	7 (2-12)	20 (8-28)	***	11 (3-24)	11 (2-22)	4 (1-7)	**
Raisons de l'arrivée en France								
Tenter sa chance/Trouver du travail	24 %	29 %	9 %	***	44 %	39 %	26 %	**
Raisons familiales	34 %	22 %	80 %		12 %	8 %	37 %	
Menacé-e dans son pays	20 %	32 %	6 %		15 %	33 %	33 %	
Études	21 %	8 %	2 %		26 %	18 %	4 %	
Raisons médicales	1 %	9 %	3 %		3 %	2 %	0 %	

Caractéristiques sexuelles								
Partenaires sexuels dans la vie								
Exclusivement du sexe opposé	91 %	100 %	100 %	*	95 %	99 %	100 %	n.s.
Au moins un partenaire du même sexe	1 %	0 %	0 %		0 %	1 %	0 %	
Pas encore eu de rapport sexuel au moment de l'enquête	8 %	0 %	0 %		5 %	0 %	0 %	
Âge médian au premier rapport sexuel consenti (25 %-75 %)								
	20 (17-23)	18 (17-20)	18 (16-20)	n.s.	18 (16-21)	17 (15-19)	20 (16-28)	n.s.
Nombre moyen de partenaires sexuels dans la vie	4	5	3	n.s.	14	16	14	n.s.
Le premier rapport sexuel consenti est antérieur au début de la première relation longue								
	34 %	24 %	17 %	n.s.	66 %	44 %	45 %	**
Nombre moyen d'unions dans la vie	2	2	2	n.s.	2	3	3	n.s.

Champ : individus du groupe de référence âgés de 15 ans ou plus au moment de l'arrivée en France.

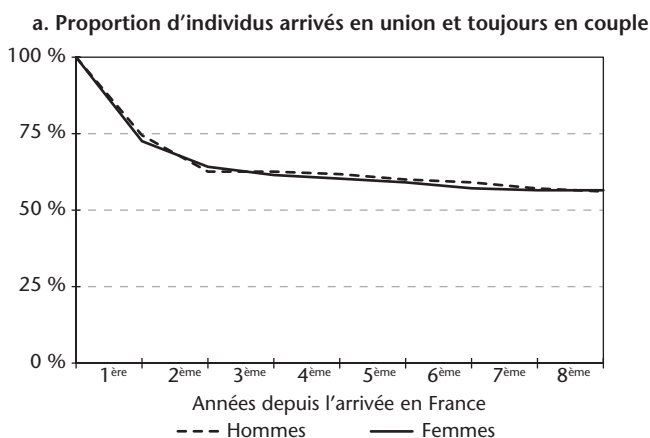
Note : une version plus détaillée du tableau est disponible sur le site de l'enquête (voir tableau 1 en annexe sur le site www.cephed.org/parcours/annexes_chapitre_03.xlsx).

Lecture : 57 % des femmes et 55 % des hommes âgés de 15 ans ou plus au moment de la migration étaient en union à l'arrivée en France.

Légende : significativité à n.s. : non significatif, * : 5 %, ** : 1 %, *** : 0,1 % ; (25 %-75 %) : intervalle interquartile.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

FIGURE 1. Évolution des situations conjugales des femmes et des hommes selon l'année depuis l'arrivée en France

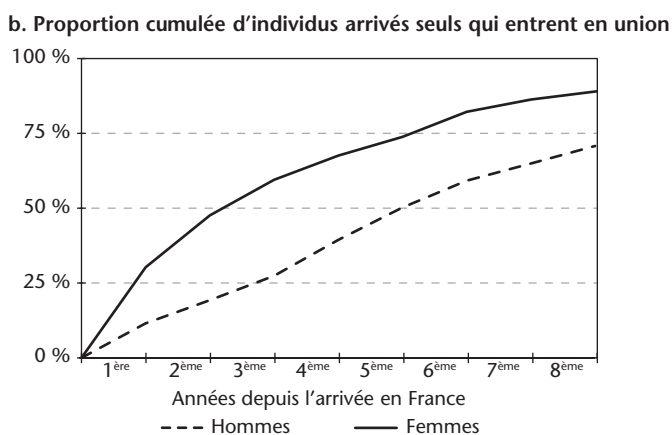


Champ : individus du groupe de référence en union lors de l'arrivée en France et âgés de 15 ans et plus au moment de la migration.

Note : courbes réalisées à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier.

Lecture : au cours de la première année en France, 27 % des femmes et 26 % des hommes se sont séparés du partenaire avec qui ils avaient contracté une union avant la migration.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.



Champ : individus du groupe de référence sans partenaire stable lors de l'arrivée en France et âgés de 15 ans et plus au moment de la migration.

Note : courbes réalisées à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier.

Lecture : au cours de la première année en France, 30 % des femmes et 12 % des hommes sont entrés en union.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

L'entrée en union moins rapide des hommes en France pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers se mettent en couple à un âge plus avancé que les femmes, et que l'âge à la migration est le même pour les deux sexes. Mais il est aussi possible que cet écart d'âge s'explique par le fait que les hommes ont plus de difficultés à entrer en union en France du fait des conditions de vie particulièrement précaires dans lesquelles ils évoluent.

Les conditions de vie influencent l'entrée en union des hommes

Les chances d'entrée en union ne sont pas les mêmes pour tous les individus. Par exemple, la mise en couple est plus fréquente à certains âges qu'à d'autres. De plus, si les individus d'une génération donnée peuvent se mettre en couple à des âges relativement similaires, ceux de la génération suivante peuvent connaître un recul de l'âge à l'entrée en union du fait d'un changement de contexte social et économique (Antoine, Djire et Laplante, 1995 ; Calvès, 2007 ; Lardoux, 2004 ; Marcoux et Piché, 1998). Dans l'analyse qui suit, nous avons mesuré les effets des conditions de vie dans lesquelles évoluent les individus sur les chances d'entrée dans une première union en France en tenant systématiquement compte du temps passé depuis l'arrivée en France, de l'âge des individus, de la période d'arrivée en France, de leur région de naissance, de la raison de la migration et du fait d'avoir des enfants.

L'amélioration des conditions de vie favorise l'entrée en union des hommes

L'entrée en union des hommes apparaît fortement dépendante de leurs conditions de vie en France. En effet, le fait d'avoir un emploi stable accélère l'entrée en union après la migration par rapport aux hommes sans emploi (figure 2b). Les hommes actifs pourraient être perçus comme plus à même d'assurer une sécurité financière à une partenaire, et donc davantage correspondre à leur rôle social de pourvoyeur principal de ressources (Marcoux et Antoine, 2014 ; Mongeau, Neill et Le Bourdais, 2001 ; Topen, 2006).

De plus, le fait d'habiter dans un logement personnel, plutôt que d'être hébergé chez un tiers, est aussi associé à une entrée en union plus rapide chez les hommes (figure 2b), l'accès à un logement indépendant étant souvent considéré comme le préalable à la constitution d'une famille (Antoine et Béguy, 2014 ; Galland, 1996). Notons également que, dans beaucoup de structures d'hébergement collectif, l'accès des locaux à des personnes

extérieures, et notamment aux partenaires féminines (Bernardot, 2008), n'est pas autorisé, ce qui pourrait constituer un frein à la prolongation d'une relation intime.

Enfin, les hommes ayant obtenu une carte de résident ou acquis la nationalité française ont davantage de chances d'entrer en union que ceux n'ayant que des titres de séjour de courte durée (figure 2b). L'acquisition d'une stabilité administrative semble donc constituer un nouveau capital à faire valoir sur le marché matrimonial. En accédant à un permis de séjour pérenne, ils sont en mesure d'assurer une sécurité administrative à une éventuelle partenaire elle-même étrangère (Weber, 2006). Il est aussi possible que ces hommes côtoient davantage des femmes non immigrées avec qui ils pourraient se mettre en union.

Il apparaît donc que l'amélioration des situations professionnelle, résidentielle ou administrative, indépendamment les unes des autres, favorise l'entrée en union des hommes de notre échantillon. Or, ces différentes situations sont relativement interdépendantes les unes des autres : l'obtention d'un titre de séjour autorise l'exercice d'un emploi de manière légale ; et le fait d'exercer une activité professionnelle favorise l'accès au logement personnel. Il semble alors nécessaire d'apprécier les effets cumulés de ces trois situations. Pour ce faire, nous avons élaboré une variable en cinq modalités hiérarchisant les conditions de vie dans lesquelles évoluent les individus, de la situation la moins favorable à la plus favorable : i) ceux n'ayant ni activité professionnelle (les étudiants sont considérés comme ayant une activité), ni logement personnel, ni titre de séjour ; ii) ceux ayant un logement personnel ou un titre de séjour, mais pas d'activité professionnelle ; iii) ceux ayant une activité professionnelle uniquement ; iv) ceux ayant une activité professionnelle et un logement personnel ou un titre de séjour ; et enfin v) ceux ayant une activité professionnelle, un logement personnel et un titre de séjour. Nous avons ensuite testé l'effet de cette variable sur l'entrée dans une première union en France en tenant compte des autres caractéristiques sociodémographiques des individus. Il en ressort que plus les hommes ont des conditions de vie favorables, plus ils entrent en union rapidement (figure 2c).

L'entrée en union des femmes améliore leurs conditions de vie

En revanche, l'entrée en union des femmes après leur arrivée ne semble pas dépendre de leurs conditions de vie en France une année donnée. Les femmes ayant un emploi stable ou un permis de séjour pérenne (carte de résidente ou acquisition de la nationalité française) n'entrent pas plus rapidement en union (figure 2a). On note toutefois une association entre le fait d'entrer en union et la situation résidentielle des femmes. Cepen-

dant, il semblerait que ce soit davantage l'entrée en union qui permette l'accès des femmes à un logement personnel que l'inverse puisque l'accès à ce type de résidence semble être concomitant avec la mise en couple chez ces dernières.

Après avoir étudié les situations conjugales des immigrés de notre échantillon au moment où ils arrivent en France ainsi que l'évolution de ces situations, il s'agit de comprendre désormais si la migration modifie les façons de faire union, et notamment si elle ouvre à des partenaires plus diversifiés quant à leur origine. Pour ce faire, il est nécessaire de changer d'échelle et de s'intéresser non plus aux individus, mais aux unions que ces derniers contractent.

La migration comme ouverture à des partenaires diversifiés ?

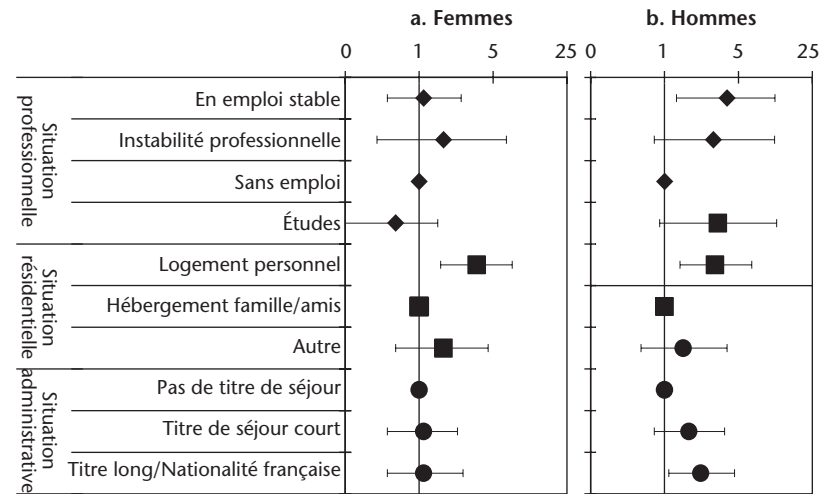
Le terme de mixité au sein des couples peut renvoyer à plusieurs situations (Varro, 2003). On parle de mixité sociale lorsque les deux partenaires ne viennent pas du même milieu social. Cette mixité peut alors être appréhendée en termes de différence de niveau de diplômes, ou par la profession exercée par les parents de chacun des partenaires. Mais le plus souvent, dans les études sur les immigrés, la mixité fait référence à la mixité « culturelle » ou « ethnique ». Nous préférons à ces termes la mixité « géographique » car nous comparons ici les pays de naissance des individus. Il y a mixité géographique lorsque deux individus ne sont pas nés dans le même pays. De plus, nous distinguons la mixité intra-africaine pour laquelle les partenaires sont nés dans des pays d'Afrique subsaharienne différents, de la mixité extra-africaine pour laquelle le partenaire est né dans un autre pays du monde (Marsicano, Lydié et Bajos, 2013).

Des unions plus souvent mixtes après la migration

Si la mixité au sein des couples est plus souvent étudiée chez les immigrés dans le pays d'accueil, elle existe aussi avant la migration. En effet, avant l'arrivée en France 12 % des unions des femmes et 21 % des unions des hommes ont été contractées avec un partenaire qui n'était pas né dans le même pays qu'eux. C'est la mixité intra-africaine qui domine dans ces cas puisque 9 % des unions des femmes et 15 % des unions des hommes sont contractées avec un partenaire né dans un autre pays d'Afrique subsaharienne.

Les unions contractées après la migration sont plus souvent mixtes que celles ayant débuté avant l'arrivée en France (figure 3). En effet, 37 % des

FIGURE 2. Facteurs associés à l'entrée en union pour les femmes et les hommes arrivés seuls en France



Champ : individus du groupe de référence âgés de 15 ans et plus l'année de l'arrivée en France et sans partenaire stable lors de la migration.

Interprétation : les points du graphique sont des odds ratios (ou rapports de cotes). Ces derniers s'interprètent selon leur position par rapport à la barre verticale située à la valeur 1. Les points étant à la droite de la barre (ou supérieurs à 1) montrent une accélération de l'entrée en union comparativement au point de référence de même symbole situé sur la barre (ou égal à 1). À l'inverse, les points situés à la gauche de la barre (ou inférieurs à 1) désignent un ralentissement de l'entrée en union comparativement au point de référence. Les indicateurs sont significatifs lorsque les intervalles de confiance (barres horizontales) ne franchissent pas la barre verticale.

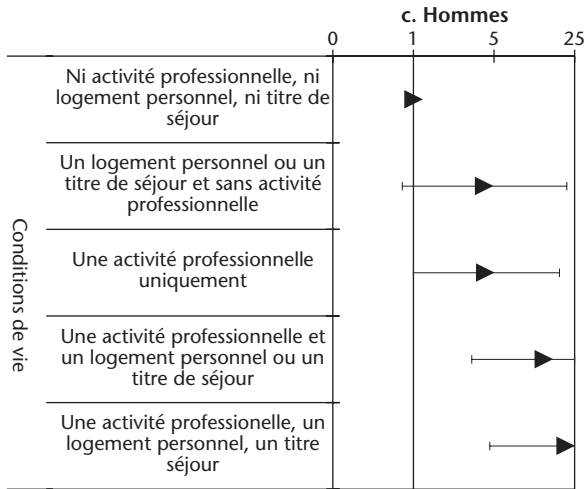
Lecture : lorsque l'on tient compte des autres caractéristiques individuelles (temps depuis l'arrivée en France, âge, période d'arrivée en France, lieu de naissance, raison de la migration, nombre d'enfants), les hommes ayant un emploi stable entrent plus rapidement en union que les hommes sans emploi.

Source : ANRS-Parcours, 2012-2013.

unions des femmes et 47 % des unions des hommes qui ont été contractées après l'arrivée en France étaient mixtes. La migration, en donnant accès à des partenaires d'origines différentes, permet une plus grande mixité au sein des couples (Hamel *et al.*, 2016).

La part des unions mixtes extra-africaines est multipliée par sept après la migration, tant pour les hommes que pour les femmes. Cependant, alors que la mixité intra-africaine est multipliée par deux chez les femmes, la part des unions mixtes intra-africaines des hommes n'augmente pas après l'arrivée en France, peut-être parce que cette proportion est déjà élevée chez ces derniers avant l'arrivée en France.

FIGURE 2 (suite). Facteurs associés à l'entrée en union pour les femmes et les hommes arrivés seuls en France



Champ : hommes du groupe de référence âgés de 15 ans et plus l'année de l'arrivée en France et sans partenaire stable lors de la migration.

Lecture : lorsque l'on tient compte des autres caractéristiques individuelles (temps depuis l'arrivée en France, âge, période d'arrivée en France, lieu de naissance, raison de la migration, nombre d'enfants), les hommes ayant une activité professionnelle uniquement entrent plus rapidement en union que les hommes qui n'ont ni activité professionnelle ni logement personnel ni titre de séjour.

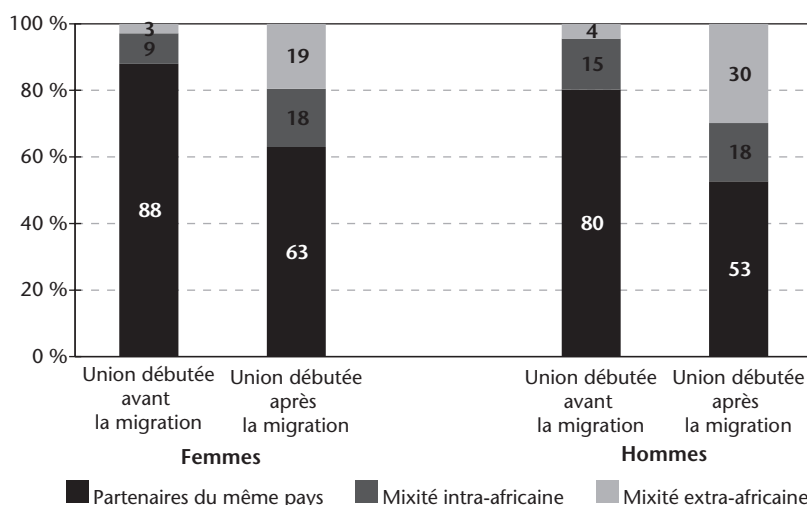
Source : ANRS-Parcours, 2012-2013.

La mixité dépend également des conditions de vie

Les unions mixtes sont davantage précédées par une union elle-même déjà mixte. En d'autres termes, l'entrée dans une union mixte semble conduire les individus à s'engager davantage dans des unions mixtes par la suite. Chez les hommes les unions mixtes sont précédées d'une union avec une partenaire tant intra-africaine que extra-africaine. Chez les femmes en revanche, la mixité semble être segmentée, certaines femmes contractant successivement des unions mixtes intra-africaines, d'autres se mettant en couple avec des partenaires extra-africains uniquement.

Mais la probabilité de constituer une union mixte n'est pas le même pour tous les individus (Duncan et Trejo, 2005 ; Safi, 2008). Ces constatations se retrouvent dans notre échantillon puisque les hommes diplômés du supérieur ont plus de chances d'entrer en union avec une partenaire extra-africaine que ceux moins diplômés. Chez les femmes, c'est le fait d'exercer

FIGURE 3. Types de mixité des unions selon qu'elles aient débuté avant ou après l'arrivée en France



Champ : unions déclarées par les femmes et les hommes du groupe de référence arrivés en France à 15 ans ou plus.

Note : il y a mixité intra-africaine lorsque les partenaires sont nés dans des pays d'Afrique subsaharienne différents. Il y a mixité extra-africaine lorsque le partenaire de la personne enquêtée n'est pas né en Afrique subsaharienne. On trouvera le détail des effectifs et des valeurs représentés sur ce graphique sur le site de l'enquête (voir tableau 3 en annexe sur le site www.cepéd.org/parcours/annexes_chapitre_03.xlsx).

Lecture : 19 % des unions déclarées par les femmes et débutées après l'arrivée en France sont contractées avec un partenaire extra-africain.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

une activité professionnelle quelle qu'elle soit qui accroît leurs chances de contracter une union avec un partenaire extra-africain, indépendamment de leurs autres caractéristiques personnelles.

Une asymétrie de genre qui perdure quelle que soit la mixité

L'entrée en union mixte peut être interprétée comme un franchissement de frontières culturelles et une adhésion plus prononcée aux normes et valeurs véhiculées au sein de la société d'arrivée (Gordon, 1964 ; Park, Burgess *et al.*, 1921). Pour les femmes immigrées originaires du Maghreb ou d'un autre pays au sud du Sahara, la mixité aurait une autre signification. En effet, ces dernières, parce qu'elles sont perçues comme davantage

soumises à la domination des hommes, auraient un avantage particulier à entrer en union avec un homme « natif » qui serait plus favorable à l'égalité des sexes que les hommes d'origine africaine, immigrés ou non (Guénif-Souilamas, 2010 ; Hamel, 2005). Cette vision, qui souffre d'un ethnocentrisme certain, participe au phénomène de « racialisation du sexisme » (Hamel, 2005) : les sociétés occidentales s'autoperçoivent comme étant débarrassées, ou sur le point de l'être, des inégalités liées au genre alors que le reste du monde serait encore en proie à des comportements qu'elles jugent arriérés. C'est également ignorer l'hétérogénéité des normes et valeurs au sein des groupes sociaux d'une même communauté d'origine (Skeggs et Pouly, 2016). De plus, la mixité au sein des couples ne saurait être considérée comme une acceptation par l'immigré de la totalité des repères sociaux et culturels de son partenaire. Plus que d'assimilation de l'ensemble de la culture de l'autre, il s'agit davantage d'ajustements, d'adaptations et de partages des registres culturels de deux partenaires (Debroise, 1998 ; Therrien et Le Gall, 2012).

Des façons de faire union différentes entre les sexes

Les façons de faire union des femmes et des hommes sont différentes. En effet, les unions rapportées par les hommes de notre échantillon ont duré moins longtemps que les unions rapportées par les femmes (tableau 2). Elles sont également moins souvent formalisées par un mariage ou une période de cohabitation. Ces résultats rappellent que les sexualités féminine et masculine ne répondent pas aux mêmes normes, que ce soit en France ou en Afrique (Bajos, Bozon et Beltzer, 2008 ; Reiss, 1955 ; Rossier, Sawadogo et Soubeiga, 2013).

Les différences observées dans la manière de faire union selon le sexe des individus se retrouvent quel que soit le type de mixité de l'union. Les unions mixtes, intra ou extra-africaines, ne durent pas moins longtemps que les unions non mixtes. De plus, elles sont tout autant formalisées par un mariage ou une période de cohabitation que les unions où les deux partenaires sont nés dans le même pays.

Des femmes plus jeunes et moins éduquées que leurs partenaires

Quel que soit le type de mixité des unions, les écarts d'âge entre les partenaires vont dans le même sens (tableau 2) : les hommes sont majoritairement avec une partenaire plus jeune qu'eux (55 %), les femmes avec un partenaire plus âgé (73 %). Les écarts d'âge entre conjoints sont un phénomène bien connu de la sociologie du couple. Partout dans le monde on observe que, dans les couples hétérosexuels, les femmes

Tableau 2. Caractéristiques des unions selon leur type de mixité

	Femmes				Hommes			
	Pas de mixité	Mixité intra-africaine	Mixité extra-africaine	p	Pas de mixité	Mixité intra-africaine	Mixité extra-africaine	p
Effectifs	577	103	77		513	120	112	
Durée médiane de l'union (25 %-75 %)	5,3 (2,0-13,7)	3,8 (1,7-9,2)	4,4 (1,6-8,9)	n.s.	3,9 (1,8-10,8)	2,6 (1,3-5,8)	3,0 (1,5-6,0)	n.s.
Différence d'âge entre les partenaires				n.s.				n.s.
Partenaire plus jeune	3 %	1 %	6 %		56 %	59 %	48 %	
Partenaire plus âgé	72 %	68 %	79 %		6 %	5 %	9 %	
Partenaires du même âge (+/-2 ans)	25 %	31 %	16 %		39 %	36 %	43 %	
Différence de niveau d'instruction								*
Partenaire moins instruit	14 %	18 %	6 %		41 %	25 %	21 %	
Même niveau	40 %	37 %	40 %		46 %	48 %	46 %	
Partenaire plus instruit	39 %	34 %	39 %		11 %	20 %	21 %	
Ne sait pas	8 %	12 %	16 %		2 %	8 %	12 %	
Union formalisée par un mariage	39 %	37 %	28 %	n.s.	31 %	27 %	23 %	n.s.
Union formalisée par une période de cohabitation	63 %	58 %	62 %	n.s.	54 %	55 %	64 %	n.s.
L'enquêté-e a eu d'autres partenaires stables pendant l'union	7 %	7 %	9 %	n.s.	24 %	16 %	21 %	n.s.

	Femmes				Hommes			
	Pas de mixité	Mixité intra- africaine	Mixité extra- africaine	p	Pas de mixité	Mixité intra- africaine	Mixité extra- africaine	p
Le/la conjoint-e a eu d'autres partenaires stables pendant l'union				n.s.				n.s.
Oui	35 %	26 %	23 %		12 %	10 %	10 %	
Non	41 %	53 %	47 %		64 %	59 %	74 %	
Ne sait pas	24 %	21 %	31 %		23 %	30 %	16 %	

Champ : unions déclarées par les femmes du groupe de référence arrivées en France à 15 ans ou plus.

Note : il y a mixité intra-africaine lorsque les partenaires sont tous les deux nés dans un pays d'Afrique subsaharienne. Il y a mixité extra-africaine lorsque le partenaire de la personne enquêtée n'est pas né en Afrique subsaharienne. Les p-valeurs tiennent compte du fait qu'un même individu peut avoir plusieurs unions. Une version plus détaillée du tableau est disponible sur le site de l'enquête (voir tableau 3 en annexe sur le site www.cepéd.org/parcours/annexes_chapitre_03.xlsx).

Lecture : 34 % des unions non mixtes déclarées par les femmes et débutées après l'arrivée en France sont encore en cours au moment de l'enquête.

Légende : significativité à n.s. : non significatif, * : 5 %, ** : 1 %, *** : 0,1 % ; (25 %-75 %) : intervalle interquartile.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

sont plus jeunes que leur partenaire masculin (Casterline, Williams et McDonald, 1986 ; Mignot, 2010). Cette constante relève en partie d'une différence des calendriers féminins et masculins (Bozon, 1990). En effet, les femmes, dont le rôle social reste attaché à la parentalité, entrent généralement plus tôt en union que les hommes qui doivent d'abord s'accomplir professionnellement. Cependant, du fait de l'évolution du statut des femmes, et notamment leur accès au marché du travail, on assiste à une diminution des écarts d'âge entre conjoints (Daguet, 2016 ; Hertrich, 2007).

Les femmes de notre échantillon sont majoritairement en union avec un partenaire ayant un niveau d'études égal ou supérieur au leur, et ce quel que soit le type de mixité de l'union. En ce qui concerne les hommes, ceux en union mixte ont plus souvent des partenaires avec un niveau d'études égal ou supérieur au leur que les hommes en couple non mixte. Il semble que ce surcroît d'« homogamie sociale » au sein des unions mixtes ne soit qu'un effet de structure. En effet, les hommes auraient plus de chances de rencontrer une femme diplômée parmi celles qui ne sont pas nées dans le même pays qu'eux pour deux raisons : les femmes africaines immigrées et les femmes extra-africaines sont plus souvent plus diplômées que les femmes africaines non immigrées (Beauchemin, 2016 ; Ichou, 2016).

Enfin, nous nous sommes intéressées à la pratique du pluripartenariat et nous l'avons mesuré de deux manières : le pluripartenariat pratiqué par la personne interrogée³, et celui pratiqué par leurs partenaires⁴. Les femmes de notre échantillon entretiennent moins souvent plusieurs unions à la fois que les hommes que nous avons interrogés. En effet, 7 % des unions des femmes et 22 % des unions des hommes ont été déclarées en même temps qu'une autre union, et ce quel que soit le type de mixité. Le pluripartenariat du partenaire est plus difficile à estimer par les personnes interrogées : pour 31 % des unions des femmes et 23 % des unions des hommes, les individus ont déclaré ne pas savoir. Toutefois, lorsqu'on compare les réponses des hommes et des femmes, les femmes rapportent plus souvent que leur partenaire entretenait d'autres relations en même temps que la leur. Ainsi 23 % des unions déclarées par les femmes sont estimées par ces dernières comme ayant été en concomitance avec une

3 Pour les personnes interrogées, nous avons considéré les unions en situation de pluripartenariat lorsque pour une personne les dates déclarées de début et de fin d'unions se chevauchaient.

4 Pour mesurer la pratique du pluripartenariat du partenaire de la personne enquêtée, nous avons utilisé la question suivante : « Votre partenaire avait-il d'autres partenaires stables pendant votre relation ? »

autre union entretenue par leur partenaire, contre 12 % des unions déclarées par les hommes, et ce quel que soit le type de mixité des unions. Le pluripartenariat est plus fréquent chez les hommes, et ce quel que soit leur pays de naissance.

Conclusion

Bien qu'ils aient des raisons différentes pour migrer, la moitié des femmes et des hommes nés en Afrique subsaharienne arrivent en France en ayant déjà contracté une union. Cependant, les hommes en migrant laissent plus souvent leur conjointe au pays que les femmes. Près d'une personne sur deux en couple au moment de la migration se sépare après l'arrivée en France, qu'ils aient ou non immigré avec leur conjoint. Pour les personnes qui n'étaient pas en union lors de leur arrivée en France, la mise en couple est plus rapide chez les femmes que chez les hommes. Pour ces derniers, il semble que la mise en couple dépende des ressources qu'ils sont en mesure de mobiliser. De fait, plus leurs conditions de vie s'améliorent, plus ils entrent rapidement en union. Chez les femmes au contraire, la mise en couple leur permettrait d'améliorer les conditions dans lesquelles elles vivent, et notamment d'avoir accès à un logement personnel. Parce que les rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes sont différents, les conditions de vie dans lesquelles ils évoluent n'agissent pas de la même manière sur leurs chances d'entrée en union.

Les unions contractées après la migration sont plus souvent mixtes que celles commencées avant l'arrivée en France. Mais le fait d'entrer en union avec un partenaire né dans un autre pays que le sien dépend aussi d'autres caractéristiques : le niveau de diplôme pour les hommes, la situation professionnelle pour les femmes. Par ailleurs, les femmes et les hommes ont des façons différentes de faire union. Les unions des femmes sont davantage formalisées par une période de cohabitation ou un mariage que celles des hommes, et ce quel que soit le pays de naissance du conjoint. De plus, les femmes, qu'elles soient en union mixte ou non, sont plus souvent plus jeunes que leur partenaire, ont un niveau d'instruction égal ou inférieur, et ont moins souvent plusieurs partenaires en même temps. Ainsi, la mixité ne semble pas remettre en cause les asymétries de genre qui ont cours dans les sociétés tant africaines qu'occidentales.

Bibliographie

- ALBA R.D., GOLDEN R. M., 1986, « Patterns of ethnic marriage in the United States », *Social Forces*, 65, 1, p. 202-223.
- ANTOINE P., 2002, « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », in CASELLI G., VALLIN J., WUNSCH G. (dir.), *Démographie : analyse et synthèse. Les déterminants de la fécondité*, Ined, Paris, p. 75-102.
- ANTOINE P., BÉGUY D., 2014, « Évolution des conditions économiques, mariage et constitution de la famille à Dakar et à Lomé », in MARCOUX R., ANTOINE P. (dir.), *Le Mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'université du Québec, Québec, p. 83-107.
- ANTOINE P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2012, « Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », *Autrepart*, 18, p. 17-36.
- ANTOINE P., DJIRE M., LAPLANTE B., 1995, « Les déterminants socioéconomiques de la sortie du célibat à Dakar », *Population*, 50, 1, p. 95-117.
- BAJOS N., BOZON M., BELTZER N., 2008, *Enquête sur la sexualité en France : Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris, 618 p.
- BEAUCHEMIN C., 2016, « Migrations d'Afrique subsaharienne. Sens et contresens », in BEAUCHEMIN C., ICHOU M. (dir.), *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*, Katharla, Paris (Disputatio), p. 53-72.
- BERNARDOT M., 2008, *Loger les immigrés : la Sonacotra*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 296 p.
- BOZON M., 1990, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie. I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », *Population*, 45, 2, p. 327-360.
- CALVÈS A.-E., 2007, « Trop pauvre pour se marier ? Crise de l'emploi et entrée en première union des hommes au Burkina Faso », *Population*, 62, 2, p. 339-359.
- CALVÈS A.-E., 2000, « Premarital childbearing in urban Cameroon : paternal recognition, child care and financial support », *Journal of Comparative Family Studies*, 31, 4, p. 443-461.
- CASTERLINE J.B., WILLIAMS L., McDONALD P., 1986, « The age difference between spouses : variations among developing countries », *Population Studies*, 40, 3, p. 353-374.
- DAGUET F., 2016, « De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme », *Insee Première*, 1613, p. 1-4.
- DEBEST C., FLAHAULT É., 2014, *Le Choix d'une vie sans enfant*, PUR, Rennes, 215 p.
- DEBROISE A., 1998, « La construction conjugale à l'intérieur de couples mixtes : ces couples qu'on appelle mixtes », *Dialogue*, 139, p. 51-63.
- DUNCAN B., TREJO S.J., 2005, « Ethnic identification, intermarriage, and unmeasured progress by Mexican Americans », *Mexican Immigration*

to the United States, Cambridge, Mass., National Bureau of Economic research (Working paper), p. 229-268.

GALLAND O., 1996, « L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques », *Sociologie et sociétés*, 28, 1, p. 37.

GALLAND O., 2000, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Économie et statistique*, 337, 1, p. 13-36.

GORDON M.M., 1964, *Assimilation in American Life. The Role of Race, Religion, and National Origins*, Oxford University Press, Oxford, 287 p.

GUÉNIF-SOUILAMAS N., 2010, « La réduction à son corps de l'indigène de la République », in BLANCHARD P., BANCEL N., LEMAIRE S. (dir.), *La Fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, Paris, p. 203-212.

HAMEL C., 2005, « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire », *Migrations société*, 99, p. 91-104.

HAMEL C., LHOMMEAU B., PAILHÉ A., SANTELLI E., 2010, « La formation du couple entre ici et là-bas », in BEAUCHEMIN C., HAMEL C., SIMON P. (dir.), *Trajectoire et Origines*, op. cit., p. 85-93.

HAMEL C., LHOMMEAU B., PAILHÉ A., SANTELLI E., 2016, « Former un couple en contexte multiculturel », in BEAUCHEMIN C., HAMEL C., SIMON P. (dir.), *Trajectoire et Origines*, op. cit., p. 291-322.

HERTRICH V., 2007, « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union », in LOCOH T. (dir.), *Genre et société en Afrique. Implications pour le développement*, Ined, Paris, p. 281-307.

ICHOU M., 2016, « Le Maroc, de l'émigration à l'immigration », in BEAUCHEMIN C., ICHOU M. (dir.), *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*, Katharla, Paris (Disputatio), p. 53-72.

KALMIJN M., 1993, « Trends in Black/White intermarriage », *Social Forces*, 72, 1, p. 119-146.

LARDOUX S., 2004, « Marital changes and fertility differences among women and men in urban and rural Mali », *African Population Studies*.

MARCOUX R., ANTOINE P., 2014, *Le Mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'université du Québec, Québec.

MARCOUX R., PICHÉ V., 1998, « Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako (Mali) », in GENDREAU F. (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, ESTEM, Paris, p. 219-236.

MARSICANO E., LYDIÉ N. et BAJOS N., 2013, « "Migrants from over there" or "racial minority here" ? Sexual networks and prevention practices among sub-Saharan African migrants in France », *Culture, health and sexuality*, 15, 7, p. 819-835.

MIGNOT J.-F., 2010, « L'écart d'âge entre conjoints », *Revue française de sociologie*, 51, 2, p. 281-320.

- MONGEAU J., NEILL G., LE BOURDAIS C., 2001, « Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, 30, 1, p. 3-28.
- PARK R.E., BURGESS E.W. et al., 1921, *Introduction to the Science of Sociology*, University of Chicago Press, Chicago.
- RAULT W., RÉGNIER-LOILIER A., 2015, « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population et Sociétés*, 521, p. 1-4.
- REISS I. L., 1955, « The double standard in premarital sexual intercourse : a neglected concept », *Social Forces*, 34, p. 224.
- ROSSIER C., SAWADOGO N., SOUBEIGA A., 2013, « Sexualités pré-nuptiales, rapports de genre et grossesses non prévues à Ouagadougou », *Population*, 68, 1, p. 97-122.
- SAFI M., 2008, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, 63, 2, p. 267-298.
- SARDON J.-P., 1986, « Évolution de la nuptialité et de la divortialité en Europe depuis la fin des années 1960 », *Population*, 41, 3, p. 463-482.
- SINGLY F. DE, 2004, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Presses universitaires de France, Paris, 225 p.
- SINGLY F. DE, 1982, « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et statistique*, 142, 1, p. 7-20.
- SKEGGS B., POULY M.-P., 2016, *Des femmes respectables*, Éditions Agone, Marseille.
- TABET P., 2004, *La Grande Arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, traduit par CONTÉRAS J., L'Harmattan, Paris.
- THERRIEN C., LE GALL J., 2012, « Nouvelles perspectives sur la mixité conjugale : le sujet et l'acteur au cœur de l'analyse », *Enfances, Familles, Générations*, 17, p. 1-20.
- TOPEN A., 2006, « Labour market integration experiences of immigrant women from Sub-Saharan Africa », Master of Arts in the Joint Women's Studies Programme at Saint Mary's University-Mount Saint Vincent University, Halifax, Nova Scotia.
- VARRO G., 2003, *Sociologie de la mixité : de la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Belin, Paris.
- WEBER S., 2006, « Liens intimes, liens utiles ? Les avatars de la sexualité au cours de trajectoires migratoires féminines », *Migrance*, 27, p. 48-59.